



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/45 de la Municipalité, du 13 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Paulraj Kanthia « Instauration d'un système de signallement pour une meilleure gestion des déchets publics à Lau-sanne » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Marlène Bérard « Pour un accès à pied au Centre intercommunal de gestion des déchets (déchetterie de Malley) » ;
3. de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet « Economie circulaire ! Pour des déchets encombrants 'circulaires' » ;
4. d'approuver la réponse au postulat de Mme Gaelle Mieli « Récupération et recyclage des vêtements den ville de Lausanne : pour une amélioration des pratiques et une prise de conscience collective ! » ;
5. d'approuver la réponse au postulat de Mme Constance von Braun « Donner c'est valoriser : pour des boîtes d'échange(s) entre voisin·e·s aux Ecopoints ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :